



OCRI · CIRO

Organisme canadien
de réglementation
des investissements

Canadian Investment
Regulatory
Organization

Examen pour les administrateurs et les membres de la haute direction

Examen préparatoire – Questions

Avec le soutien de



FitchLearning

a FitchSolutions Company



Code: DREX_E_000034

1. Pour quel motif un courtier en placement pourrait-il envisager d'offrir des frais fixes négociés plutôt que des structures fondées sur les commissions?
- A. Les frais fixes augmentent le revenu par transaction avec une complexité opérationnelle moindre, ce qui augmente la rentabilité
 - B. Les frais fixes éliminent les conflits d'intérêts liés aux transactions et offrent une plus grande transparence en matière de prix
 - C. Les frais fixes réduisent la surveillance réglementaire en raison de leur simplicité et offrent une plus grande souplesse aux clients
 - D. Les structures de frais fixes exigent des coûts d'exploitation nettement inférieurs à ceux des structures fondées sur les commissions

Code: DREX_E_000041

2. Quel droit permet aux actionnaires existants d'acheter des actions supplémentaires avant que la société ne les offre à de nouveaux investisseurs?
- A. Droit de vote sur les résolutions de la société
 - B. Droit aux dividendes déclarés
 - C. Droit d'assister aux assemblées et d'y prendre la parole
 - D. Droit préférentiel de souscription

Code: DREX_E_000045

3. Un courtier en placement fait face à des poursuites judiciaires pour un acte répréhensible commis par l'un de ses employés au cours de son emploi. À quelle accusation le courtier en placement fait-il face?
- A. Rupture de contrat
 - B. Négligence
 - C. Responsabilité du fait d'autrui
 - D. Informations trompeuses



Code: DREX_E_000052

4. Pourquoi les limites de risque bien calibrées sont-elles essentielles dans le cadre de gestion des risques d'un courtier en placement, en particulier dans des conditions de marché à forte volatilité?
- A. Elles établissent l'appétit pour le risque du courtier en placement à l'échelle de la société et servent d'indicateur de la suffisance de son capital en situation de crise.
 - B. Elles déterminent qualitativement les expositions au risque et attribuent la responsabilité de fixer des seuils précis aux cadres hiérarchiques
 - C. Elles opérationnalisent l'appétit pour le risque du courtier en placement en quantifiant l'exposition maximale acceptable à des secteurs d'activité, à des produits ou à des contreparties précis
 - D. Elles constituent des lignes directrices générales concernant la rédaction de politiques sur les risques, mais ne sont pas appliquées sur le plan opérationnel

Code: DREX_E_000059

5. Comment l'intégration des évaluations des risques dans la prise de décisions stratégiques contribue-t-elle à la création de valeur chez les courtiers en placement?
- A. En caractérisant correctement les placements risqués pour le courtier
 - B. En mettant l'accent sur la création de valeur pour le courtier plutôt que sur d'autres facteurs
 - C. En veillant à ce que les clients comprennent qu'un risque plus élevé mène à des rendements plus élevés
 - D. En évaluant le coût potentiel de la création de valeur pour le courtier

Code: DREX_E_000068

6. Lequel des énoncés suivants reflète le mieux une méthode efficace et proactive de réduire au minimum le risque de défauts de règlement après l'opération dans un cycle de règlement T+1 accéléré?
- A. Retarder les instructions de règlement pour s'assurer que tous les renseignements concernant l'opération sont entièrement rapprochés et validés avant de lancer les instructions de transfert avec la chambre de compensation
 - B. Mettre en œuvre un cadre centralisé d'appariement des opérations et de gestion des exceptions qui permet le rapprochement le jour même, la détection automatisée des ruptures et l'escalade hiérarchique
 - C. Élaborer un service indépendant de correction après règlement pour effectuer une analyse des causes fondamentales des transactions échouées et rajuster rétroactivement les seuils d'exposition des contreparties
 - D. Exécuter les conventions-cadres de l'ISDA avec les clients institutionnels afin de régir la force exécutoire et les modalités des sûretés sur le plan juridique pour les titres de capitaux propres et les titres de créance



Un courtier en placement envisage de devenir preneur ferme d'un premier appel public à l'épargne (PAPE) pour une grande chaîne familiale de supermarchés. La chaîne a divulgué de façon confidentielle au courtier en placement qu'elle est impatiente de réunir des capitaux parce qu'elle cherche à faire l'acquisition importante d'un détaillant pharmaceutique coté en bourse.

Au cours du contrôle diligent initial du courtier en placement, un analyste avertit le membre de la haute direction chargé de la transaction d'un écart potentiel dans les montants des revenus projetés de la chaîne de supermarchés. Entre-temps, la chaîne de supermarchés demande au courtier en placement de convenir verbalement d'un prix de 10 \$ par action et de 10 millions d'actions, entre autres conditions non liées à l'établissement du prix.

Le membre de la haute direction doit tenir compte de deux facteurs :

1. Décider d'assumer le rôle de preneur ferme principal ou de membre du syndicat.
2. Éviter de prendre un engagement de prise ferme à ce stade.

En raison de la nature confidentielle de la transaction, le membre de la haute direction demande un examen des risques à l'interne. À la suite de l'enquête, le membre de la haute direction reçoit un rapport présentant quatre risques perçus associés à la confidentialité de l'information non publique relative aux plans de prise de contrôle des supermarchés.

Les risques sont les suivants :

Un analyste de l'équipe responsable de la transaction a communiqué un rapport de recherche à un ami. Le rapport contenait des renseignements sur les secteurs d'acquisition potentiels qui avaient fait l'objet de discussions lors d'une conférence téléphonique publique, mais qui n'avaient pas encore été publiés officiellement dans un communiqué de presse.

Un membre principal de la haute direction qui supervise l'équipe responsable de la transaction a discuté de l'acquisition potentielle avec un collègue au cours d'une réunion interne; cette information circule par la suite parmi un petit groupe d'employés du même service.

Un employé, qui ne fait pas partie de l'équipe responsable de la transaction et qui travaille à distance, a utilisé un appareil personnel pour accéder aux documents confidentiels liés au PAPE potentiel, à l'insu du courtier en placement ou sans avoir obtenu l'autorisation de celui-ci, mais il n'effectue aucune opération et n'agit aucunement en fonction des renseignements.

Un négociateur du courtier en placement a exécuté une importante opération sur un bloc de titres en fonction des renseignements provenant d'une source fiable de nouvelles financières au sujet de l'acquisition potentielle d'un détaillant pharmaceutique, ce qui s'est révélé être une cible différente, mais a entraîné une fluctuation des cours.



Code: DREX_E_000070

7. D'après le point de vue du membre de la haute direction concernant la prise d'un engagement de prise ferme, lequel des éléments suivants doit-il prendre en considération?
- A. Accepter verbalement d'établir des modalités, mais éviter de conclure une entente écrite officielle jusqu'à ce que le contrôle diligent soit effectué
 - B. Ne pas convenir d'un prix par action et d'un nombre d'actions, car cela constituerait un engagement de prise ferme
 - C. Convenir de deux des trois modalités relatives au prix (prix, nombre d'actions, engagement d'émission), à condition que les trois ne fassent pas l'objet d'un accord
 - D. Prendre un engagement conditionnel, sous réserve d'un contrôle diligent et à condition que l'engagement officiel fasse l'objet d'une entente écrite

Code: DREX_E_000071

8. Quelles sont les différentes responsabilités en matière de prise ferme dont le membre de la haute direction doit tenir compte lorsqu'il décide du rôle du courtier en placement?
- A. En tant que chef de file, le courtier en placement est chargé du contrôle diligent principal et du résumé des conclusions pour les membres du syndicat, qui effectueront ensuite un contrôle diligent de confirmation sur un échantillon sélectionné de secteurs clés
 - B. En tant que chef de file, le courtier en placement est tenu de mener et de superviser le contrôle diligent et est au bout du compte responsable de toute information trompeuse en vertu de la législation en valeurs mobilières
 - C. Bien que le chef de file soit chargé d'effectuer et de superviser le contrôle diligent, le courtier en placement déléguerait les responsabilités relatives à différents aspects du contrôle diligent aux membres du syndicat, s'il y a lieu
 - D. Bien que le chef de file soit chargé du contrôle diligent global, les membres du syndicat doivent effectuer leur propre contrôle diligent indépendant à l'égard de tous les aspects importants de l'offre

Code: DREX_E_000072

9. Qui constitue le risque le plus important concernant l'information non publique liée à la prise de contrôle?
- A. L'analyste
 - B. Le membre de la haute direction
 - C. L'employé
 - D. Le négociateur



Code: DREX_E_000073

- 10.** Quelle est la meilleure façon pour le membre de la haute direction du courtier en placement d'assurer le respect rigoureux des politiques et des lignes directrices liées aux renseignements qu'il acquiert pendant l'activité de prise ferme?
- A. Mettre en œuvre immédiatement ses politiques et procédures relatives à l'information non publique importante, en plaçant le titre sur une liste de titres à négociation restreinte pour s'assurer que l'information n'est pas divulguée
 - B. Mettre en œuvre immédiatement ses politiques et procédures relatives à l'information non publique importante, sauf pour placer le titre sur une liste de titres à négociation restreinte parce que cette information signale une transaction à venir
 - C. Mettre en œuvre ses politiques et procédures relatives à l'information non publique importante une fois qu'un engagement de prise ferme a été pris, comme cela est défini dans les lois sur les valeurs mobilières
 - D. Mettre en œuvre ses politiques et procédures relatives à l'information non publique importante une fois que le prospectus a été certifié par le courtier en placement et l'organisme de réglementation compétent, comme cela est défini dans les lois sur les valeurs mobilières

Code: DREX_E_000074

- 11.** Au cours de la période précédant la clôture, un changement réglementaire important se produit. Il entraîne une augmentation importante des coûts d'exploitation de la chaîne de supermarchés, mais n'a aucune incidence immédiate sur ses états financiers actuels. Le membre de la haute direction du courtier en placement examine les options qui s'offrent à lui pour mettre fin à l'entente. Lequel des énoncés suivants est vrai?
- A. Il peut mettre fin à l'entente immédiatement, car le changement réglementaire constitue un changement défavorable important, quelle que soit son incidence immédiate sur la chaîne de supermarchés
 - B. Il peut mettre fin à l'entente uniquement si le changement réglementaire a déjà entraîné une baisse des revenus ou des profits déclarés de la chaîne de supermarchés ou si le changement a une incidence sur ces revenus et profits
 - C. Il peut mettre fin à l'entente si le changement réglementaire est susceptible d'avoir un effet défavorable important sur la situation ou les perspectives financières futures de la chaîne de supermarchés
 - D. Il ne peut pas mettre fin à l'entente en raison de changements réglementaires, car on considère que ceux-ci constituent un risque opérationnel normal et, par conséquent, ne justifient pas la résiliation de l'entente



Code: DREX_E_000112

- 12.** Un courtier en placement coté en bourse évalue la possibilité d'acquérir un concurrent international pour accroître sa présence sur le marché. Après un examen préliminaire de la concurrence et du contexte mondial du secteur, le courtier en placement souligne les constatations suivantes aux fins d'une analyse plus approfondie :

Le concurrent international créerait un accès immédiat à trois marchés étrangers, actuellement inaccessibles au courtier en placement, avec des occasions de croissance interne estimées de 25 % supérieures à celles du marché canadien. Les marchés sont tous de taille égale à celle du marché canadien, qui est le seul marché dans lequel le courtier en placement exerce actuellement ses activités.

Le courtier en placement estime que l'acquisition pourrait être effectuée au même prix au moyen d'actions, d'espèces ou d'une émission de titres de créance. Les titres de la société visée par l'acquisition se négocient à des multiples semblables à ceux du courtier en placement.

Compte tenu de cette évaluation stratégique, laquelle des observations suivantes au sujet de l'acquisition est valide?

- A. Si la valeur actualisée des forces et des occasions l'emporte sur les faiblesses et les menaces, le courtier en placement doit effectuer la transaction avec prudence, en offrant des espèces plutôt que des actions
- B. Comme le courtier en placement peut obtenir une croissance interne des revenus de 25 % supérieure à celle de son marché actuel, il peut faire abstraction des menaces ou des faiblesses, et le multiple perd sa pertinence
- C. Si la valeur actualisée des coûts d'intégration et les risques totaux de la transaction l'emportent sur la croissance potentielle des revenus et les avantages totaux, il ne faut pas effectuer la transaction
- D. Étant donné que la société cible présente des occasions de croissance plus importantes sur les marchés étrangers, mais qu'elle a des multiples semblables, elle semble surévaluée, et il ne faut pas effectuer la transaction

Code: DREX_E_000124

- 13.** L'équipe de gestion des risques d'un courtier en placement a transmis les renseignements ci-dessous à la personne désignée responsable (PDR) :

Le capital régularisé en fonction du risque du courtier en placement est tombé sous le seuil de 0 %, aux fins des tests de liquidité.

Quel est le résultat le plus probable de cet événement pour le courtier en placement?

- A. Il doit aviser immédiatement l'OCRI de son insolvabilité et fournir un plan de résolution
- B. Il doit maintenir deux mois consécutifs sans perte nette ni constatation concernant le risque réglementaire
- C. Il a déclenché le niveau 1 du signal précurseur et doit produire des rapports mensuels
- D. Aucune mesure n'est requise concernant les liquidités, tant que le capital total demeure supérieur à 0 % de l'actif total



Code: DREX_E_000126

- 14.** Durant un examen des procédures d'un courtier en placement, laquelle des mesures suivantes doit prendre celui-ci pour respecter les exigences du CANAFE en matière de prévention du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes lorsqu'il traite avec une personne étrangère politiquement exposée provenant d'un territoire à risque élevé?
- A. Mettre en œuvre des protocoles de contrôle diligent accru lors de l'intégration du client, passer en revue les renseignements accessibles au public et l'autodéclaration du client, et effectuer des examens périodiques de l'historique des transactions du client pour déceler toute activité inhabituelle
 - B. Effectuer un contrôle diligent accru et continu, y compris une surveillance accrue de toutes les transactions, une vérification indépendante de la source du patrimoine et des fonds du client et l'obtention de l'autorisation de la haute direction avant l'ouverture du compte pour le client
 - C. Effectuer une évaluation du contrôle diligent fondée sur les risques au moment de l'intégration du client, en utilisant la surveillance et le signalement automatisés des transactions pour détecter les anomalies potentielles, tout en s'appuyant sur des profils de risque prédéfinis pour orienter la surveillance continue
 - D. Appliquer les protocoles normalisés de surveillance des transactions et mettre l'accent sur l'établissement et la tenue à jour de solides renseignements sur la connaissance du client pour cerner toute anomalie, tout en se fiant aux examens annuels permettant de cerner tout changement potentiel dans les profils de risque

Code: DREX_E_000128

- 15.** Un courtier en placement a été touché par une augmentation soudaine et importante de la volatilité des marchés, ce qui a entraîné une baisse rapide de la valeur marchande de son portefeuille de négociation pour compte propre et une réduction correspondante de son fonds de roulement régularisé. Laquelle des mesures suivantes constitue l'approche la plus efficace et conforme que devrait adopter le courtier en placement pour atténuer les risques associés à une chute sous le montant de capital minimum requis?
- A. Procéder immédiatement à une liquidation contrôlée de son portefeuille de négociation pour compte propre, tout en explorant simultanément de potentielles options de financement à court terme pour bonifier sa position en capital
 - B. Procéder à une suspension temporaire des opérations non essentielles et des transactions des clients, tout en effectuant un examen de ses politiques et procédures de gestion des risques afin de cerner les causes profondes de sa situation et d'y remédier
 - C. Élaborer un plan détaillé de restauration du capital qui comprend une combinaison de ventes d'actifs, de réductions des dépenses et d'injections de capitaux par les actionnaires, et soumettre ce plan à l'OCRI
 - D. Rajuster la classification des actifs dans les portefeuilles pour tenir compte des évaluations du marché et des profils de risque actuels, tout en effectuant également des transactions hors bilan stratégiques pour gérer son exposition au risque



Code: DREX_E_000130

- 16.** Un courtier en placement a découvert une erreur importante dans son rapport financier réglementaire récemment produit, ce qui pourrait indiquer une inexactitude importante de son fonds de roulement régularisé. Quelle est la mesure la plus adéquate et la plus conforme que doit prendre le courtier en placement pour atténuer les risques associés à cette erreur de déclaration?
- A. Publier immédiatement une déclaration publique afin de reconnaître l'erreur et d'annoncer la production de nouveaux rapports financiers, tout en lançant simultanément une enquête interne pour cerner les causes
 - B. Aviser rapidement l'OCRI de l'erreur de déclaration, mener une enquête interne approfondie pour en déterminer les causes fondamentales, élaborer un plan de correction détaillé et soumettre un rapport financier corrigé aux fins d'examen et d'approbation
 - C. Corriger l'erreur de déclaration au moyen de rajustements subséquents dans les rapports afin de réduire au minimum les perturbations réglementaires et de corriger l'erreur dans le prochain cycle de rapport prévu, tout en effectuant un examen interne des processus connexes
 - D. Faire appel à des spécialistes externes pour qu'ils effectuent un examen complet de ses dossiers financiers et préparer un rapport financier révisé, tout en explorant des moyens potentiels de corriger toute lacune des procédures internes ou de la gestion des risques

Code: DREX_E_000133

- 17.** Un courtier en placement est classé au niveau 2 du signal précurseur. Quelle est la mesure la plus importante que le courtier en placement doit prendre pour ne plus faire l'objet ce classement?
- A. Obtenir une lettre officielle de ses auditeurs externes confirmant la mise en œuvre de toutes les mesures correctives requises indiquées dans l'alerte et la soumettre à l'OCRI
 - B. Démontrer à l'OCRI que les conditions particulières qui ont entraîné le classement ont été rectifiées et que le courtier en placement maintient sa conformité
 - C. Mettre en œuvre un protocole révisé du cadre de gestion des risques, consigner son efficacité au moyen de tests internes et présenter les résultats à l'OCRI
 - D. Atteindre un seuil précis d'amélioration des ratios financiers sur une période consécutive donnée, comme le stipulent les procédures de conformité internes, et communiquer ces résultats à l'OCRI



Code: DREX_E_000138

18. Quel est l'objectif principal de l'information recueillie au moyen des questionnaires annuels sur les risques?
- A. Créer des indicateurs de risques à l'échelle du secteur, ce qui permettra aux courtiers en placement de se positionner stratégiquement sur le marché, dans le but d'attirer des investisseurs conscients des risques
 - B. Permettre à l'OCRI d'effectuer des évaluations plus efficaces et ciblées des risques liés à la conformité et de planifier les inspections, tout en réduisant au minimum les demandes d'information redondantes
 - C. Permettre aux courtiers en placement de signaler de façon proactive tout problème de conformité, afin de favoriser une relation réglementaire plus transparente et plus collaborative
 - D. Normaliser les pratiques de gestion des risques des courtiers en placement à l'échelle du secteur en fournissant des analyses comparatives que tous les courtiers en placement peuvent examiner et utiliser
-

Un courtier en placement de taille moyenne fait face à une poursuite intentée par un groupe d'investisseurs qui allèguent avoir été induits en erreur au sujet du profil de risque d'un produit de placement structuré exclusif.

Les poursuivants prétendent que les renseignements communiqués au sujet des placements du courtier indiquaient que le produit constituait une solution de rechange à faible risque aux produits à revenu fixe traditionnels, tandis que des documents internes laissaient entendre que les propres modèles de risque du courtier en placement montraient une exposition importante aux replis du marché.

À mesure que le dossier avance, des courriels internes retrouvés indiquent que certains membres du conseil avaient soulevé des préoccupations quant à l'exactitude des renseignements communiqués au sujet des risques, mais qu'ils s'étaient finalement fiés aux assurances de la direction selon lesquelles le produit respectait les normes réglementaires et de convenance.

À l'heure actuelle, compte tenu de la surveillance juridique et réglementaire accrue, le conseil doit évaluer sa responsabilité potentielle, déterminer s'il a rempli son obligation de diligence liée à l'autorisation et à la commercialisation du produit et examiner les moyens de défense possibles dont il dispose en vertu du droit des sociétés.



Code: DREX_E_000139

- 19.** Quelle est l'interprétation la plus adéquate de l'obligation de diligence du conseil dans cette situation compte tenu des attentes de l'OCRI?
- A. Vérifier de façon indépendante que les documents relatifs à l'offre indiquent avec exactitude les risques associés aux placements
 - B. S'assurer que le courtier en placement décrit son processus de conformité en détail dans les procès-verbaux du conseil
 - C. Confirmer que des avis de non-responsabilité normalisés concernant les risques sont inclus dans tous les documents promotionnels
 - D. Déléguer la surveillance des risques au chef de la gestion des risques (« CGR ») et au chef de la conformité (« CC »)

Code: DREX_E_000140

- 20.** Quelle est la défense juridique la plus solide dont dispose le conseil en vertu des principes de gouvernance d'entreprise?
- A. Il a fait preuve de discernement professionnel et de bonne foi en s'appuyant sur l'expertise de la direction
 - B. Il a inclus des avis de non-responsabilité concernant les risques dans les documents d'information de la société
 - C. Il n'a pas participé directement à la rédaction des documents
 - D. Il s'est appuyé sur un avis juridique externe attestant la conformité avec la réglementation

Code: DREX_E_000141

- 21.** Quelle leçon le conseil devrait-il tirer pour améliorer la surveillance stratégique des prochains lancements de produits?
- A. Se fier aux avis juridiques externes pour confirmer la conformité avec la réglementation
 - B. Déléguer l'évaluation des risques au chef de la gestion des risques et aux comités compétents
 - C. Accorder la priorité au potentiel de revenus, car l'obligation principale du conseil est d'optimiser le rendement pour les actionnaires
 - D. Exiger une simulation de crise officielle et une analyse de scénarios pour les nouveaux produits exclusifs avant l'étape de l'autorisation



Code: DREX_E_000142

- 22.** Comment le conseil peut-il s'acquitter de ses obligations en matière de gouvernance relativement à la communication des risques?
- A. Exiger une vérification indépendante par un tiers de toute l'information sur les risques dans la documentation promotionnelle
 - B. Supposer que la direction et le service juridique ont le dernier mot sur l'information figurant dans la documentation promotionnelle
 - C. Exiger que toutes les préoccupations concernant les risques liés aux produits soulevées par les administrateurs soient officiellement transmises au conseil pour qu'elles fassent l'objet de discussions
 - D. Effectuer des examens trimestriels de la documentation promotionnelle, mais éviter d'entraver la capacité de la direction à communiquer les risques

Code: DREX_E_000143

- 23.** Quelle est l'approche la plus adéquate que le conseil doit adopter pour gérer ses risques réglementaires?
- A. Affecter les équipes des affaires juridiques et de la conformité à la gestion indépendante des discussions réglementaires
 - B. Limiter la collaboration avec les organismes de réglementation jusqu'à ce que les résultats d'une enquête officielle soient publiés
 - C. Mettre l'accent sur la défense publique de la position du courtier en placement, en insistant sur le fait que les investisseurs ont été informés de tous les risques
 - D. Collaborer de façon proactive avec les organismes de réglementation en effectuant un examen interne de la conformité



Un courtier en placement spécialisé dans les actifs non traditionnels évalue une proposition d'expansion visant à offrir des prêts sur marge aux clients. Plusieurs membres du conseil ont soulevé des préoccupations au sujet de la capacité du courtier en placement à évaluer efficacement la solvabilité de l'emprunteur, à évaluer la volatilité et la liquidité potentielles des placements sous-jacents et à assurer la conformité avec les exigences de l'OCRI en matière de gestion des risques.

La PDR et le comité de la gestion des risques ont été chargés d'effectuer une évaluation officielle des risques afin de déterminer si l'expansion correspond à l'appétit pour le risque défini du courtier en placement et si des politiques supplémentaires de gestion des réserves de capitaux ou des liquidités sont nécessaires pour atténuer le risque de chute du cours. Ils doivent également évaluer la pertinence des mesures de contrôle des prises fermes, des processus de surveillance du portefeuille et des stratégies de gestion des manquements du courtier en placement. Le conseil craint que les rapports sur les risques ne tiennent pas compte des nouveaux risques qui ne figurent pas encore dans les données historiques.

Il s'attend à ce que la PDR formule des recommandations sur la question de savoir si le courtier en placement possède la structure de gouvernance, les mécanismes de production de rapports et l'expertise interne adéquats pour procéder à l'expansion.

Voici les options que le conseil envisage :

1. Centraliser la surveillance du risque de crédit et rajuster les mesures de contrôle en fonction des résultats des simulations de crise
2. Exiger une évaluation des risques par une tierce partie pour tous les clients après l'approbation du compte
3. Limiter les prêts sur marge aux clients institutionnels
4. Augmenter les réserves de capital tout en réduisant la surveillance des risques afin de rationaliser les opérations

Code: DREX_E_000154

- 24.** Quelle option permet le mieux d'atténuer les préoccupations du conseil au sujet des liquidités?
- A. Signaler uniquement les risques financiers importants au courtier en placement pour réduire le fardeau lié aux déclarations
 - B. Se fier aux données historiques sur les risques comme meilleur indicateur de l'exposition future
 - C. Mettre en œuvre des indicateurs de nature prospective et une analyse de scénarios qui permettront d'évaluer les risques
 - D. Mettre l'accent sur les évaluations de la conformité avec la réglementation, car les risques émergents sont indépendants de la volonté du courtier en placement



Code: DREX_E_000155

- 25.** Comment le courtier en placement peut-il s'assurer que les prêts sur marge soutiennent la valeur à long terme tout en réduisant les défauts de paiement?
- A. Établir une surveillance continue du crédit lié aux titres dans le compte du client
 - B. Utiliser un modèle de gestion du risque fixe basé sur les évaluations initiales
 - C. Veiller à ce que chaque unité opérationnelle fasse le suivi de son propre risque de crédit
 - D. Affecter des gestionnaires de surveillance des portefeuilles aux emprunteurs les plus importants

Code: DREX_E_000156

- 26.** Quelle est la façon la plus efficace d'évaluer si l'expansion constitue une mesure stratégique pertinente?
- A. Effectuer une analyse de scénarios et des simulations de crise pour modéliser les risques de baisse du cours
 - B. Comparer les rendements attendus associés au crédit privé avec les taux de défaut historiques
 - C. Consulter les banques d'investissement externes et les investisseurs pour connaître l'humeur du marché
 - D. Procéder à un essai limité, accorder des prêts initiaux et surveiller les défauts avant d'engager la totalité du capital

Code: DREX_E_000157

- 27.** En ce qui concerne la discussion du conseil au sujet des mesures de contrôle, quelle option est la plus efficace?
- A. Option 1
 - B. Option 2
 - C. Option 3
 - D. Option 4



Code: DREX_E_000158

- 28.** Quelle est la stratégie la plus efficace pour veiller à ce que la surveillance des risques demeure conforme au cadre de gestion des risques global du courtier en placement?
- A. Mettre en œuvre des examens interdivisions pour échanger les pratiques exemplaires et s'aligner sur les politiques à l'échelle du courtier
 - B. Demander à chaque unité de gérer les risques séparément en soumettant des rapports indépendants au conseil
 - C. Centraliser toute la gestion des risques sous l'autorité du chef de la gestion des risques (CGR)
 - D. Établir une fonction de surveillance indépendante relevant du conseil

Code: DREX_E_000188

- 29.** Lequel des énoncés suivants décrit le mieux la fonction principale du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE)?
- A. Superviser les institutions financières pour assurer leur solvabilité et leur stabilité financière
 - B. Enquêter sur les crimes financiers, y compris sur la fraude et le délit d'initié, et intenter des poursuites
 - C. Communiquer des renseignements financiers liés au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes
 - D. Réglementer les courtiers en placement et assurer la conformité avec la réglementation des marchés financiers

Code: DREX_E_000193

- 30.** Un courtier en placement prévoit conclure un partenariat exclusif avec une société de technologie financière (fintech) qui offre des services de négociation automatisés. L'entente empêcherait la société de technologie financière de travailler avec d'autres courtiers pendant cinq ans. Le conseiller juridique prévient que la clause d'exclusivité pourrait contrevenir à la Loi sur la concurrence. Quelle est la mesure la plus adéquate que devrait prendre le courtier en placement?
- A. Publier une annonce de la société de technologie financière indiquant le respect des lois sur la concurrence
 - B. Consulter le Bureau de la concurrence pour évaluer le risque de préoccupations concernant les pratiques anticoncurrentielles
 - C. Modifier l'entente pour permettre l'établissement d'autres partenariats après une période initiale d'exclusivité
 - D. Supprimer entièrement la clause d'exclusivité pour assurer la conformité avec la Loi sur la concurrence



Code: DREX_E_000195

- 31.** Lequel des énoncés suivants correspond à l'objet de la Loi canadienne sur les sociétés par actions?
- A. Assurer la stabilité et l'intégrité, assurer la protection des consommateurs et promouvoir la concurrence
 - B. Définir la structure et la gouvernance d'entreprise et assurer la protection des parties prenantes
 - C. Promouvoir une concurrence loyale, assurer la protection des consommateurs et favoriser la croissance économique
 - D. Assurer la protection des renseignements exclusifs et faciliter les relations d'affaires

Code: DREX_E_000199

- 32.** Un responsable de la conformité débutant d'un courtier en placement découvre des preuves selon lesquelles un membre principal de la haute direction a contourné les mécanismes internes de contrôle des risques pour approuver les opérations à risque élevé de clients. Préoccupé par les représailles possibles, le responsable doit décider de la façon d'agir tout en assurant le respect des règlements et l'intégrité éthique. Quelle est la ligne de conduite la plus adéquate?
- A. Produire un rapport dans le cadre du processus d'escalade hiérarchique du courtier en placement et le transmettre à l'OCRI au besoin
 - B. Remettre en cause le comportement inadéquat du membre de la haute direction et l'informer que cette conduite doit cesser
 - C. Recueillir des preuves auprès d'autres employés sur les activités du membre de la haute direction avant de rédiger un rapport
 - D. Obtenir des conseils juridiques externes indépendants sur les activités du membre de la haute direction avant de déterminer la marche à suivre

Code: DREX_E_000205

- 33.** Le chef de la conformité (CC) d'un courtier en placement présente son rapport annuel au conseil d'administration. Le conseil examine le rapport qui énonce les recommandations du CC visant à corriger les lacunes relevées en matière de conformité. Par la suite, le courtier en placement est sanctionné pour ne pas avoir corrigé les lacunes relevées. Quel manquement en matière de gouvernance expose le plus probablement le conseil à une responsabilité?
- A. Omettre de superviser la mise en œuvre des mesures correctives
 - B. Se fier aux assurances du CC sans procéder à une vérification indépendante
 - C. Déléguer des responsabilités en matière de conformité sans exercer une surveillance active
 - D. Supposer que les auditeurs financiers détecteraient les lacunes liées à la conformité



Code: DREX_E_000207

- 34.** Un courtier en placement a procédé à une expansion de ses activités dans plusieurs secteurs d'activité, y compris dans ceux de la négociation pour compte propre et de la gestion de patrimoine. Le conseil évalue sa structure de surveillance des risques pour s'assurer qu'elle cadre avec les activités complexes du courtier en placement. Quel est le facteur le plus important à prendre en compte lors de l'établissement d'un cadre de gestion des risques adéquat?
- A. Accorder la priorité à la conformité avec la réglementation plutôt qu'aux questions liées aux risques opérationnels
 - B. Veiller à ce que le membre de la haute direction compétent assure la surveillance des risques associés aux nouveaux secteurs d'activité
 - C. Permettre aux nouveaux services de gérer leurs propres risques de façon indépendante
 - D. Affecter un membre de la haute direction à toute catégorie de risque importante nouvelle ou élargie

Code: DREX_E_000217

- 35.** Le compte sur marge d'un client ouvert chez un courtier en placement a dépassé la de valeur de prêt limite, et un appel de marge a été effectué. Toutefois, le client demande une prolongation pour répondre à l'appel de marge en invoquant des problèmes temporaires de flux de trésorerie. Quelle est la ligne de conduite la plus adéquate que devrait adopter le courtier?
- A. Accorder le délai supplémentaire si le client a un solide dossier de crédit auprès du courtier en placement
 - B. Augmenter temporairement la valeur de prêt limite du client pour répondre à sa demande
 - C. Permettre au client d'utiliser d'autres titres pouvant faire l'objet d'une marge comme garantie sans procéder à un examen
 - D. Demander au client de déposer des fonds supplémentaires ou de liquider des titres si nécessaire

Code: DREX_E_000226

- 36.** Un courtier en placement fait l'objet d'un examen réglementaire relativement à la plainte écrite d'un client. La plainte porte sur plusieurs opérations qui ont été exécutées par l'entremise du pupitre de vente et de négociation du courtier en placement et sur le règlement subséquent. La personne désignée responsable (PDR) et l'équipe de la conformité réévaluent les obligations du courtier en placement en matière de signalement à l'OCRI. Quel manquement pose le plus grand risque réglementaire?
- A. Omettre de signaler la plainte ainsi que tout renseignement supplémentaire à l'OCRI
 - B. Convaincre verbalement d'un règlement avec le client avant de fournir les documents adéquats
 - C. Attribuer les décisions de règlement et de dédommagement à une partie tierce externe
 - D. Omettre de passer en revue les politiques et procédures internes d'atténuation des risques futurs



Code: DREX_E_000232

- 37.** Un courtier en placement a déclenché le signal précurseur. La personne désignée responsable (PDR) est informée qu'une détérioration financière supplémentaire pourrait entraîner un capital régularisé en fonction du risque négatif. Le chef des finances (CF) soutient que le problème est temporaire et qu'il se réglera de lui-même lorsque certaines conditions du marché s'amélioreront. Laquelle des mesures suivantes la PDR est-elle la plus susceptible d'exiger?
- A. Surveiller le capital régularisé en fonction du risque potentiellement négatif et signaler l'échec des contrôles liés au signal précurseur à l'OCRI
 - B. Éviter toute situation pouvant faire passer le capital régularisé en fonction du risque au-dessous de zéro et signaler l'échec des contrôles liés au signal précurseur à l'OCRI
 - C. Signaler le capital régularisé en fonction du risque potentiellement négatif et remédier à la situation donnant lieu à l'échec des contrôles liés au signal précurseur à l'OCRI
 - D. Signaler le capital régularisé en fonction du risque négatif prévu et l'échec des contrôles liés au signal précurseur à l'OCRI

Code: DREX_E_000235

- 38.** Au cours d'un examen de la conformité des finances et des opérations par l'OCRI, l'organisme de réglementation constate que le calcul du capital d'un courtier en placement ne tient pas compte de l'exposition hors bilan. Laquelle des mesures suivantes que doit prendre la personne désignée responsable est la plus importante?
- A. Veiller à ce que les calculs du capital actuels et futurs soient corrigés
 - B. Demander une dispense temporaire concernant la liquidité à l'OCRI
 - C. Passer en revue toutes les politiques comptables concernant l'exposition hors bilan
 - D. Procéder aux corrections nécessaires par étapes



L'an dernier, Apex Securities, un courtier en placement de taille moyenne, a élargi ses services de négociation de dérivés pour y inclure les dérivés de gré à gré. La direction du courtier en placement a vu une occasion d'accroître les revenus grâce aux dérivés de gré à gré, particulièrement pour les clients fortunés et les clients institutionnels en quête de stratégies personnalisées de gestion des risques.

Lors d'une récente réunion du conseil, le chef de la conformité a présenté les préoccupations associées à la conformité soulevées par les organismes de réglementation. Il a fait remarquer que certains courtiers en placement avaient été pénalisés, car ils avaient omis de communiquer adéquatement les risques liés à l'effet de levier. Il a indiqué qu'Apex devait s'assurer que tous les clients reçoivent et accusent réception du document d'information sur les risques liés aux dérivés avant d'effectuer toute opération.

Le comité de développement des produits a discuté de la façon d'affiner le cadre de contrôle diligent relatif aux produits d'Apex afin d'assurer la conformité avec les attentes changeantes de l'OCRI. Certains membres ont fait valoir que les rapports de recherche de tierces parties étaient suffisants, tandis que d'autres ont insisté sur le fait que des évaluations internes des risques sont nécessaires pour évaluer de façon continue les risques associés aux produits. Le comité a également examiné s'il y avait lieu de modifier les limites d'endettement pour certains clients en fonction des profils de risque.

Entre-temps, le conseil a discuté des conflits d'intérêts dans la division de recherche d'Apex. Des préoccupations ont été soulevées au sujet de rapports partiels influencés par les liens avec des services bancaires d'investissement et l'insuffisance des contrôles en matière de divulgation. Les membres de la haute direction ont discuté de la question de savoir s'il fallait améliorer les mesures de l'indépendance des analystes ou limiter la recherche aux secteurs pour lesquels le courtier n'agit pas comme preneur ferme.

À mesure qu'Apex peaufine sa stratégie relative aux dérivés, le courtier en placement doit établir un équilibre entre ses obligations réglementaires et ses objectifs d'affaires tout en veillant à ce que les clients comprennent les risques en jeu. La direction d'Apex a besoin d'une stratégie qui permet de maintenir la rentabilité tout en répondant aux attentes de l'OCRI en matière de conformité, en prévenant le risque d'atteinte à la réputation et en veillant à ce que les clients puissent effectuer efficacement des opérations sur dérivés avec des mesures de protection adéquates.

Code: DREX_E_000272

- 39.** Quelle mesure Apex doit-elle prendre pour éviter les risques de nonconformité lorsqu'elle offre des dérivés de gré à gré à ses clients?
- A. Restreindre les opérations sur dérivés de gré à gré aux clients ayant au moins cinq ans d'expérience en négociation
 - B. Exiger que les clients accusent réception du document d'information sur les risques liés aux dérivés avant toute opération
 - C. Mettre en œuvre une dispense officielle de la détermination de la convenance pour les investisseurs institutionnels admissibles
 - D. Veiller à ce que les clients renoncent par écrit au document d'information sur les risques avant d'exécuter des opérations



Code: DREX_E_000273

40. Pourquoi est-il important qu'Apex améliore son processus interne de contrôle diligent à l'égard des dérivés?
- A. Pour améliorer les taux d'approbation et accroître l'offre de produits sur les marchés concurrentiels
 - B. Pour s'assurer que les clients ciblés peuvent accéder à la gamme de dérivés, peu importe leur appétit pour le risque
 - C. Pour évaluer les profils de risque de façon continue plutôt que de s'appuyer uniquement sur des recherches effectuées par des tiers
 - D. Pour prioriser les produits en fonction des rendements historiques connus plutôt que des préoccupations réglementaires

Code: DREX_E_000274

41. Quelle est la meilleure approche à adopter pour qu'Apex atténue les conflits d'intérêts au sein de sa division de recherche?
- A. Interdire la communication entre les analystes de recherche et les équipes des services bancaires d'investissement
 - B. S'assurer que les analystes passent en revue les activités des services bancaires d'investissement pour fournir des renseignements plus détaillés
 - C. Établir un système de rotation pour prévenir la partialité des analystes
 - D. Restreindre les avis négatifs des chercheurs pour maintenir de solides relations d'affaires

Code: DREX_E_000275

42. Compte tenu des préoccupations soulevées lors de la réunion du conseil, comment Apex devrait-elle modifier son approche en matière de gestion des risques liés aux dérivés?
- A. Consulter des rapports de recherche externes pour s'assurer que le courtier en placement se conforme aux attentes réglementaires
 - B. Permettre aux clients fortunés d'établir leurs propres limites d'endettement pour les dérivés en fonction des attentes à l'égard du marché
 - C. Obtenir l'autorisation préalable des responsables de la conformité ou des surveillants concernés pour toutes les opérations sur dérivés
 - D. Établir un processus d'examen interne pour évaluer les limites d'endettement associées aux dérivés pour différents profils de risque des clients



Code: DREX_E_000276

- 43.** Quelle approche permettrait le mieux à Apex de trouver un équilibre entre la conformité avec la réglementation et la croissance commerciale dans sa stratégie de dérivés?
- A. Offrir un accès aux dérivés à un plus grand nombre de clients tout en utilisant un modèle normalisé d'évaluation des risques pour tous les produits
 - B. Renforcer les procédures de conformité tout en affinant les évaluations des risques afin d'améliorer la compétitivité sur le marché
 - C. Mettre en œuvre un cadre de surveillance structuré comportant des examens périodiques tout en maintenant la souplesse pour les clients admissibles
 - D. Appliquer des limites d'endettement prudentes à tous les segments de clientèle pour prévenir une exposition excessive aux risques

Code: DREX_E_000287

- 44.** Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) agissent à titre d'organisme de coordination pour les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada. Quel est son rôle le plus important dans le cadre de réglementation?
- A. Normaliser la réglementation, les politiques et les pratiques liées aux valeurs mobilières afin d'établir un seul organisme de réglementation national
 - B. Élaborer un système national de réglementation, de politiques et de pratiques harmonisées en matière de valeurs mobilières
 - C. Surveiller les institutions financières pour assurer la conformité avec la réglementation, les politiques et les pratiques du secteur
 - D. Élaborer des lois fédérales qui l'emportent sur les politiques et pratiques provinciales et territoriales contradictoires en matière de valeurs mobilières

Code: DREX_E_000289

- 45.** Un courtier en placement fait face à une instabilité financière et a déclenché le signal précurseur. Ce courtier détient des actifs de clients dans des comptes de prête-noms, dont certains comportent des positions sur dérivés à effet de levier. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux l'intervention qui sera nécessaire sur le plan de la réglementation et de la protection des investisseurs?
- A. Le Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI) imposera des restrictions de négociation temporaires dans les comptes des clients si l'insolvabilité semble imminente
 - B. L'OCRI avisera le courtier en placement qu'il doit exercer ses activités en fonction de restrictions financières
 - C. Le FCPI indemnifiera toutes les pertes subies par les clients, y compris celles liées aux positions à effet de levier et aux comptes de dérivés, sans restriction
 - D. Les ACVM reprendront les actifs des clients du courtier en placement et les répartiront au prorata entre tous les investisseurs, quel que soit le type de compte



Code: DREX_E_000293

- 46.** Les Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM), que fait respecter l'OCRI, établissent des normes réglementaires pour les activités de négociation au Canada. Quel énoncé décrit le mieux la façon dont les RUIM ont une incidence sur les participants du marché?
- A. Elles établissent des exigences uniformes en matière de conformité pour les courtiers qui s'impliquent dans des appels publics à l'épargne
 - B. Elles renforcent la transparence des transactions sur le marché en limitant les pratiques de manipulation des opérations
 - C. Elles définissent les normes relatives à l'information financière que les émetteurs doivent respecter avant d'inscrire des titres à la cote
 - D. Elles réglementent les procédures d'exécution des ordres afin d'assurer des frais normalisés pour tous les investisseurs

Code: DREX_E_000303

- 47.** Un courtier en placement élargit ses services aux clients institutionnels en offrant l'accès électronique direct (AED) aux plateformes de négociation. Quelle mesure atténue le mieux les risques liés à la négociation au moyen de l'AED?
- A. S'assurer que les clients respectent les seuils financiers avant d'utiliser l'AED
 - B. Imposer des contrôles des risques préalables aux opérations pour prévenir le nombre excessif d'opérations
 - C. Permettre une exécution en temps réel au prix le plus bas sur le marché
 - D. Exiger que tous les clients qui bénéficient d'un AED exécutent des opérations au moyen de systèmes exclusifs

Code: DREX_E_000307

- 48.** Un administrateur demande à un représentant inscrit quelles sont les exigences qu'il faut respecter pour faire affaire avec des clients institutionnels plutôt qu'avec des clients de détail. Le représentant inscrit indique que dans le cadre de l'intégration des clients, il repérera et divulguera tout conflit d'intérêts qui peut survenir dans la relation avec le client institutionnel si le conflit repéré ne peut pas être géré. Il mentionne que l'obligation de meilleure exécution est la même que pour les clients de détail, mais que les obligations de connaissance du client sont différentes. Le représentant inscrit ajoute qu'une différence importante est que la détermination de la convenance n'est pas requise pour les investisseurs institutionnels. Où se situent les risques dans les explications du représentant inscrit?
- A. Les conflits d'intérêts, car ils ne doivent pas être communiqués aux clients institutionnels
 - B. La meilleure exécution, car les clients institutionnels n'ont pas besoin de cette protection
 - C. La connaissance du client, car les clients institutionnels doivent avoir des évaluations équivalentes à celles des clients de détail
 - D. La convenance, car le degré de connaissance du client institutionnel doit être évalué



Code: DREX_E_000314

- 49.** Un courtier en placement offre un produit structuré qui comprend une exposition avec effet de levier aux marchés boursiers. Quel facteur représente le risque le plus important qui doit être communiqué aux investisseurs?
- A. La possibilité d'un rachat anticipé menant à des rendements inférieurs aux attentes
 - B. L'incidence de la capitalisation sur le rendement dans des conditions de marché volatiles
 - C. La corrélation entre le rendement des produits structurés et les indices de référence
 - D. Les limites de liquidité qui empêchent un rééquilibrage fréquent des avoirs

Code: DREX_E_000317

- 50.** L'administrateur d'un courtier en placement découvre que les principaux risques financiers ont été omis dans le document de placement concernant une émission récente de titres. Le courtier en placement faisait partie d'un syndicat financier pour l'émission des titres. Quelles sont les mesures les plus adéquates que l'administrateur devrait prendre?
- A. Demander au conseil d'examiner toutes les pratiques de divulgation et politiques internes pertinentes
 - B. Transmettre le dossier au conseil et consulter un conseiller juridique pour évaluer les répercussions pertinentes
 - C. Limiter l'information sur les risques futurs à l'information qui est expressément exigée par la réglementation
 - D. Prioriser la communication future des risques aux parties prenantes les plus touchées par l'omission

Code: DREX_E_000322

- 51.** Un courtier en placement fait l'objet d'une surveillance réglementaire, car il n'a pas assuré une surveillance adéquate de ses activités de négociation. Les organismes de réglementation citent des lacunes dans la surveillance de la conformité, des lacunes dans la tenue des dossiers électroniques et des violations potentielles de la réglementation sur la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA). Le conseil du courtier en placement évalue maintenant l'exposition aux risques, les atteintes à la réputation et les attentes réglementaires.

Quelle est la mesure la plus efficace à prendre en matière de gouvernance pour atténuer ces risques, tout en rétablissant la confiance sur le plan de la réglementation?

- A. Restreindre les activités de négociation tout en améliorant la formation interne sur la conformité
- B. Remettre en question les plaintes réglementaires et retarder les mesures disciplinaires par les voies juridiques
- C. Ordonner un remaniement des fonctions de conformité, nommer des auditeurs externes et produire un rapport sur les conclusions
- D. Remplacer le responsable de la conformité et s'engager à améliorer les politiques à l'avenir



Code: DREX_E_000377

52. En quoi une bourse diffère-t-elle d'un système de négociation parallèle?
- A. Elle offre une tribune aux acheteurs et vendeurs de titres et de dérivés
 - B. Elle prend toutes les mesures raisonnables pour assurer un marché équitable et ordonné
 - C. Elle facilite l'obtention de capitaux par les entreprises sur les marchés primaires
 - D. Elle veille à ce que les acheteurs et les vendeurs respectent les règles universelles d'intégrité du marché

Code: DREX_E_000381

53. Un investisseur de détail détient un compte au comptant non enregistré auprès d'un courtier en placement. Quelle est la protection maximale que le Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI) peut offrir au client en cas d'insolvabilité du courtier en placement?
- A. 1 million de dollars
 - B. 5 millions de dollars
 - C. 3 millions de dollars
 - D. 0 dollar

Code: DREX_E_000385

54. Lequel des énoncés suivants est vrai quant au rôle de la personne désignée comme responsable de la conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) lorsque le courtier en placement maintient un service de LBA dans son organisation et ses sociétés affiliées?
- A. Le rôle doit être assumé par le chef de la conformité du courtier en placement
 - B. La société désigne le responsable, et la responsabilité incombe à la société
 - C. Le responsable désigné peut relever du courtier en placement et du conglomérat
 - D. Le courtier en placement doit maintenir séparées les activités des responsables de la conformité en matière de LBA

Code: DREX_E_000393

55. À qui, au bout du compte, un administrateur d'entreprise doit-il rendre des comptes?
- A. La société elle-même
 - B. Les actionnaires
 - C. Les dirigeants
 - D. Les employés



Code: DREX_E_000400

56. Parmi les énoncés suivants, lequel est un exemple de contrôle de détection?

- A. L'existence de mesures de protection de l'information
- B. L'existence d'une chambre forte contenant des titres
- C. La surveillance des opérations
- D. La création d'une liste grise

Code: DREX_E_000407

57. Un membre de la haute direction d'un courtier en placement fait partie d'une équipe de spécialistes de la gestion des risques. Leur mission consiste à s'assurer que des procédures indépendantes et adéquates relatives à la gestion des risques sont en place. Quel rôle le membre de la haute direction joue-t-il au sein de cette équipe?

- A. Surveiller la conformité du courtier en placement et de ses employés avec les politiques et procédures actuellement en place
- B. Veiller à ce que le courtier en placement tienne à jour des politiques et des procédures qui permettent de détecter et d'atténuer les risques importants de non-conformité
- C. Repérer toute infraction ou infraction potentielle aux politiques et procédures relatives à la conformité actuellement en place
- D. Approuver les dossiers écrits détaillés concernant les politiques et procédures qui permettent de repérer et d'atténuer les risques importants de non-conformité



Code: DREX_E_000413

- 58.** Un courtier en placement détient une gamme complète de positions sur des titres, des dérivés et des métaux précieux. Lorsqu'il passe en revue les politiques et procédures du courtier en placement qui portent sur les contrôles internes en matière d'établissement des prix, un administrateur remarque ce qui suit :
- Les positions acheteur et vendeur sur des titres et des dérivés sont évaluées à la valeur de marché quotidiennement, mais seules les positions acheteur sont évaluées à la valeur de marché pour ce qui est des lingots de métaux précieux.
 - Les politiques et procédures traitent non seulement de la cohérence des prix, mais aussi de la vérification des prix.
 - Elles portent particulièrement sur les registres de prix des titres adéquats pour la situation du capital réglementaire et le dépôt fiduciaire.
 - Elles ne portent pas sur les registres de prix pour les profits et pertes sur les portefeuilles-titres, car ces registres sont couverts par d'autres politiques existantes.

Que doit déterminer l'administrateur à la suite de cet examen?

- A. La procédure d'évaluation quotidienne à la valeur de marché des positions vendeur sur titres et dérivés peut être supprimée
- B. Une procédure d'évaluation quotidienne à la valeur de marché des positions vendeur sur lingots de métaux précieux doit être établie
- C. La cohérence des prix est une exigence réglementaire, mais la vérification des prix est une formalité non essentielle
- D. Un renvoi précis aux registres de prix pour les profits et les pertes sur les portefeuilles-titres doit être établi

Code: DREX_E_000416

- 59.** À la suite d'une perturbation importante des activités, quand un courtier en placement doit-il être en mesure de fournir aux clients l'accès à leurs actifs?
- A. Promptement
 - B. Dans un délai d'un jour ouvrable
 - C. Dans un délai de cinq jours ouvrables
 - D. Dans un délai de dix jours ouvrables



Code: DREX_E_000420

60. Dans le cas d'un courtier en placement de taille moyenne, qui peut être désigné PDR?
- A. Le membre de la haute direction le plus haut placé qui est chargé de la gestion du risque de crédit
 - B. Un consultant chevronné embauché pour aider à promouvoir la culture de conformité
 - C. Le chef de la direction du courtier en placement
 - D. Le membre de la haute direction qui supervise la plupart des services

Code: DREX_E_000429

61. Un membre de la haute direction examine les politiques et les procédures de surveillance des comptes des clients de détail. Les politiques et procédures :
- Portent sur la surveillance quotidienne et mensuelle des activités de négociation dans les comptes des clients de détail
 - Fait expressément mention de la détection d'activités, y compris les opérations qui ne conviennent pas au client, les changements de numéro de compte et le délit d'initié
 - Contient les mêmes dispositions concernant la surveillance des comptes à honoraires et des comptes à commissions
 - Définient spécifiquement les comptes non-clients, carte blanche, gérés, enregistrés et soumis à des restrictions.

Quels risques le membre de la haute direction doit-il repérer?

- A. La surveillance quotidienne des activités de négociation est trop onéreuse et n'est pas nécessaire
- B. La mention du délit d'initié est redondante et peut porter à confusion
- C. Les dispositions relatives aux comptes à honoraires doivent être examinées de façon spécifique
- D. Les comptes des clients de détail ne doivent pas être désignés comme des comptes non-clients

Code: DREX_E_000435

62. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux l'exigence réglementaire s'appliquant à un courtier en placement qui procède au placement de ses propres titres et qui souscrit et place plus de 25 % de l'émission?
- A. Le courtier en placement doit obtenir un avis sur le caractère équitable d'un auditeur indépendant
 - B. Le courtier en placement doit obtenir deux évaluations des titres distinctes et indépendantes
 - C. Le courtier en placement doit suspendre toute négociation pour compte propre pendant la période du placement
 - D. Le courtier en placement doit déposer un prospectus simplifié supplémentaire dans les 30 jours suivant l'établissement du prix des titres émis



Code: DREX_E_000443

- 63.** Lequel des investisseurs suivants serait le plus susceptible d'être admissible à une dispense de prospectus couramment utilisée pour les placements privés?
- A. Une personne physique ayant des actifs nets de 100 000 \$ et une relation informelle avec le chef de la direction de l'émetteur
 - B. Un petit club d'investisseurs qui se réunit tous les trimestres et qui met en commun des capitaux de moins de 1 million de dollars
 - C. Un gestionnaire de portefeuille inscrit qui investit pour le compte de clients dans le cours normal des affaires
 - D. Un investisseur de détail qui achète pour la première fois des titres au moyen d'une plateforme de financement participatif tierce

Code: DREX_E_000446

- 64.** Laquelle des pratiques de gouvernance du conseil suivantes serait la plus susceptible de saper l'efficacité de la surveillance chez un petit courtier en placement?
- A. Établir un conseil doté de compétences diversifiées, notamment en finances, en conformité et en droit
 - B. Déléguer des pouvoirs à un comité de conformité doté d'un mandat officiel et d'un cadre de production de rapports
 - C. Permettre aux membres de la haute direction d'être les seuls membres des comités d'audit et de surveillance des risques
 - D. Séparer les rôles de président du conseil et de chef de la direction

Code: DREX_E_000451

- 65.** Comment les statuts d'une société peuvent-ils servir à destituer un administrateur du conseil?
- A. Les statuts ne peuvent accorder aux actionnaires le droit de destituer un administrateur que par consentement unanime
 - B. Les statuts peuvent définir des procédures de destitution, mais ne peuvent pas l'emporter sur les droits prévus par la loi des actionnaires
 - C. Les statuts prorogent automatiquement la durée du mandat d'un administrateur si aucune résolution de destitution officielle n'est adoptée
 - D. Les statuts peuvent prévenir la destitution si l'administrateur détient une participation majoritaire dans la société



Code: DREX_E_000453

- 66.** Lequel des énoncés suivants illustre le mieux que le conseil d'un courtier en placement a un engagement stratégique à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)?
- A. Publier un rapport sur la responsabilité sociale de la société chaque année sur le site Web de la société
 - B. Adopter des indicateurs de performance clés (IPC) liés aux objectifs ESG pour tous les membres du conseil
 - C. Parrainer des programmes communautaires en réponse à des préoccupations liées aux relations publiques
 - D. Exiger une formation de sensibilisation aux facteurs ESG pour les nouveaux employés en contact direct avec la clientèle

Code: DREX_E_000455

- 67.** Un administrateur apprend qu'un employé des services bancaires d'investissement du courtier en placement a accepté un cadeau coûteux de la part d'un client au cours d'un mandat de prise ferme. Quelle mesure démontrerait le mieux le respect des normes de l'OCRI et une pratique de gouvernance éthique?
- A. Conseiller à l'employé de retourner le cadeau au client et de consigner l'incident de façon informelle
 - B. Accepter la situation, car il s'agit d'une pratique acceptable dans le cadre d'activités comme la prise ferme
 - C. Demander à l'employé de retourner le cadeau et de signaler l'incident aux fins d'examen de la conformité
 - D. Fournir un avertissement verbal à l'employé, lui retirer le cadeau et consigner l'incident à l'interne

Code: DREX_E_000459

- 68.** Laquelle des situations suivantes indiquerait le plus probablement qu'une personne désignée responsable (PDR) ne supervise pas adéquatement la gestion des risques effectuée par les membres de la haute direction?
- A. Le chef des finances signale une baisse temporaire du capital excédentaire en raison de la volatilité saisonnière des dépôts des clients, et la PDR ne cherche pas à rectifier la situation
 - B. Le chef de la conformité informe la PDR d'une présumée infraction importante à la politique, mais il choisit de ne pas effectuer de suivi ou d'amorcer un examen interne
 - C. Le chef des finances propose un nouveau logiciel comptable et reçoit immédiatement l'autorisation de la PDR sans consulter l'équipe de la haute direction
 - D. La PDR s'appuie sur un audit interne pour détecter de façon indépendante les lacunes en matière de conformité sans demander des mises à jour au chef de la conformité



Code: DREX_E_000469

69. Laquelle des mesures suivantes est une mesure obligatoire que la personne désignée responsable doit prendre lorsqu'un courtier en placement se trouve dans une situation donnant lieu à l'échec des contrôles liés au signal précurseur en vertu des règles de l'OCRI?
- A. Informer le service des finances de la situation financière et des prévisions financières révisées
 - B. Envoyer une lettre écrite à l'OCRI indiquant la cause de l'échec et les mesures correctives proposées
 - C. Passer en revue les soumissions récentes des chefs des finances et tenir ceux-ci responsables de l'échec
 - D. Rétablir les niveaux de capital aux niveaux requis dans un délai de cinq jours ouvrables

Code: DREX_E_000476

70. Lequel des énoncés suivants reflète le mieux les prochaines étapes que la personne désignée responsable (PDR) doit suivre après avoir reçu un rapport d'inspection de l'équipe de la Conformité de la conduite des affaires (équipe de la CCA) concernant des lacunes liées à la réglementation?
- A. Mettre en œuvre des mesures correctives pour donner suite aux conclusions du rapport
 - B. Assister à une audience du tribunal pour évaluer l'incidence des conclusions du rapport
 - C. Superviser la mise en œuvre de mesures correctives pour donner suite aux conclusions du rapport
 - D. Déléguer la responsabilité des mesures correctives au chef de la conformité

Mia Alvi a récemment été nommée administratrice et présidente du comité de la gestion de la conformité et des risques chez Spruce Capital Marks (SCM), un courtier en placement. Au moment de sa nomination, elle détenait une participation de 12 % dans le courtier en placement. SCM a produit la divulgation nécessaire auprès de l'OCRI dans les deux semaines suivant sa nomination. Peu de temps après sa nomination, Mia a recommandé Brent Geller au poste de vice-président directeur (VPD), Gestion des risques émergents. Le conseil a approuvé la nomination de Brent sans consigner ni confirmer ses qualifications. Brent s'est vu attribuer verbalement la surveillance de la fonction de gestion des risques liés aux actifs numériques de SCM, mais n'a pas reçu les politiques de conformité mises à jour. Au cours d'une réunion du conseil, des lacunes liées aux contrôles internes et des plaintes de clients non résolues ont été abordées; Mia a minimisé les problèmes et aucune mesure officielle n'a été prise.



Code: DREX_E_000498

- 71.** Lequel des énoncés suivants décrit le mieux l'échec de gouvernance principal lié à la nomination de Brent Geller?
- A. Le courtier en placement n'a pas soumis les documents d'inscription de Brent à l'OCRI dans un délai de 10 jours ouvrables conformément aux exigences
 - B. Le conseil n'a pas veillé à ce que les responsabilités de Brent soient appuyées par des politiques écrites et une surveillance officiellement consignée
 - C. Le conseil n'a pas consigné l'affectation de Brent à ce poste avant qu'il ne prenne ses fonctions
 - D. Le courtier en placement a omis d'effectuer une vérification externe des antécédents, comme il est exigé pour toutes les nominations à des postes de la haute direction

Code: DREX_E_000499

- 72.** Lequel des aspects suivants de la nomination de Mia Alvi démontre le plus clairement que le courtier en placement ne respecte pas les exigences de l'OCRI?
- A. Mia a été nommée présidente du comité de gestion de la conformité et des risques malgré son manque d'expérience directe en matière de réglementation
 - B. Le courtier en placement a omis d'obtenir l'autorisation de l'OCRI quant à la nomination de Mia et à sa participation de 12 %
 - C. Le double rôle de Mia à titre d'administratrice et de porteuse d'actions a créé un conflit d'intérêts automatique en vertu des règles de l'OCRI
 - D. Le conseil a omis de divulguer la nomination de Mia dans les états financiers annuels audités du courtier en placement

Code: DREX_E_000500

- 73.** Quelle est la préoccupation réglementaire la plus probable découlant du fait que le conseil a omis de donner suite aux plaintes des clients non résolues abordées au cours de sa réunion?
- A. Le conseil a incorrectement délégué la résolution des plaintes au vice-président directeur, Gestion des risques émergents
 - B. Omettre de prendre des mesures à l'égard de problèmes connus indique une non-conformité avec les systèmes de contrôle et de surveillance requis
 - C. La décision du conseil de ne pas signaler les plaintes aux actionnaires constitue un manquement à ses obligations d'information continue
 - D. Le courtier en placement a omis de soumettre les modifications au Formulaire 1 dans les 10 jours suivant la détection d'une lacune opérationnelle importante



Code: DREX_E_000501

- 74.** Lequel des énoncés suivants explique le mieux pourquoi l'OCRI pourrait remettre en question la capacité de Mia Alvi d'agir à titre d'administratrice?
- A. Elle a omis de se récuser des discussions concernant l'expérience de Brent Geller pendant la nomination de celui-ci
 - B. Elle a rejeté des problèmes de conformité connus et a omis de faire respecter les obligations du courtier en placement en matière de surveillance
 - C. Elle est responsable du manquement à l'obligation de consigner et de confirmer l'expérience de Brent Geller pendant la nomination de celui-ci
 - D. Elle est en situation de conflit d'intérêts en siégeant au conseil, car elle détient une participation de 12 % dans le courtier en placement

Code: DREX_E_000502

- 75.** Laquelle des pratiques de gouvernance suivantes aurait le plus efficacement atténué les manquements à la conformité relevés lors de l'audit de Spruce Capital Markets Ltd. par l'OCRI?
- A. Déléguer les responsabilités de surveillance du conseil à des cadres opérationnels possédant des connaissances spécialisées
 - B. Adopter un processus officiel d'attribution et de consignation des responsabilités des membres de la haute direction pour chaque catégorie de risque importante
 - C. Remplacer les politiques de conformité internes par des notes d'orientation publiées et autorisées par l'OCRI pour assurer la conformité
 - D. Nommer un administrateur qui n'a aucune participation pour diriger le comité de gestion de la conformité et des risques afin d'éviter toute perception de partialité



OCRI · CIRO

Organisme canadien
de réglementation
des investissements

Canadian Investment
Regulatory
Organization

Examen pour les administrateurs et les membres de la haute direction

Examen préparatoire – Réponses

Avec le soutien de



FitchLearning

a FitchSolutions Company



1.

Code: DREX_E_000034

Réponse: B

2.

Code: DREX_E_000041

Réponse: D

3.

Code: DREX_E_000045

Réponse: C

4.

Code: DREX_E_000052

Réponse: C

5.

Code: DREX_E_000059

Réponse: D

6.

Code: DREX_E_000068

Réponse: B



7.

Code: DREX_E_000070

Réponse: B

8.

Code: DREX_E_000071

Réponse: D

9.

Code: DREX_E_000072

Réponse: C

10.

Code: DREX_E_000073

Réponse: A

11.

Code: DREX_E_000074

Réponse: C

12.

Code: DREX_E_000112

Réponse: C



13.

Code: DREX_E_000124

Réponse: C

14.

Code: DREX_E_000126

Réponse: B

15.

Code: DREX_E_000128

Réponse: C

16.

Code: DREX_E_000130

Réponse: B

17.

Code: DREX_E_000133

Réponse: B

18.

Code: DREX_E_000138

Réponse: B



19.

Code: DREX_E_000139

Réponse: A

20.

Code: DREX_E_000140

Réponse: A

21.

Code: DREX_E_000141

Réponse: D

22.

Code: DREX_E_000142

Réponse: C

23.

Code: DREX_E_000143

Réponse: D

24.

Code: DREX_E_000154

Réponse: B



25.

Code: DREX_E_000155

Réponse: A

26.

Code: DREX_E_000156

Réponse: A

27.

Code: DREX_E_000157

Réponse: A

28.

Code: DREX_E_000158

Réponse: D

29.

Code: DREX_E_000188

Réponse: C

30.

Code: DREX_E_000193

Réponse: B



31.

Code: DREX_E_000195

Réponse: B

32.

Code: DREX_E_000199

Réponse: A

33.

Code: DREX_E_000205

Réponse: A

34.

Code: DREX_E_000207

Réponse: B

35.

Code: DREX_E_000217

Réponse: D

36.

Code: DREX_E_000226

Réponse: A



37.

Code: DREX_E_000232

Réponse: B

38.

Code: DREX_E_000235

Réponse: A

39.

Code: DREX_E_000272

Réponse: B

40.

Code: DREX_E_000273

Réponse: C

41.

Code: DREX_E_000274

Réponse: A

42.

Code: DREX_E_000275

Réponse: D



43.

Code: DREX_E_000276

Réponse: C

44.

Code: DREX_E_000287

Réponse: B

45.

Code: DREX_E_000289

Réponse: B

46.

Code: DREX_E_000293

Réponse: B

47.

Code: DREX_E_000303

Réponse: B

48.

Code: DREX_E_000307

Réponse: D



49.

Code: DREX_E_000314

Réponse: B

50.

Code: DREX_E_000317

Réponse: B

51.

Code: DREX_E_000322

Réponse: C

52.

Code: DREX_E_000377

Réponse: C

53.

Code: DREX_E_000381

Réponse: A

54.

Code: DREX_E_000385

Réponse: C



55.

Code: DREX_E_000393

Réponse: A

56.

Code: DREX_E_000400

Réponse: C

57.

Code: DREX_E_000407

Réponse: B

58.

Code: DREX_E_000413

Réponse: B

59.

Code: DREX_E_000416

Réponse: A

60.

Code: DREX_E_000420

Réponse: C



61.

Code: DREX_E_000429

Réponse: C

62.

Code: DREX_E_000435

Réponse: B

63.

Code: DREX_E_000443

Réponse: C

64.

Code: DREX_E_000446

Réponse: C

65.

Code: DREX_E_000451

Réponse: B

66.

Code: DREX_E_000453

Réponse: B



67.

Code: DREX_E_000455

Réponse: C

68.

Code: DREX_E_000459

Réponse: B

69.

Code: DREX_E_000469

Réponse: B

70.

Code: DREX_E_000476

Réponse: C

71.

Code: DREX_E_000498

Réponse: B

72.

Code: DREX_E_000499

Réponse: B



73.

Code: DREX_E_000500

Réponse: B

74.

Code: DREX_E_000501

Réponse: B

75.

Code: DREX_E_000502

Réponse: B
